

LE CASTELLET Championnat de France des Circuits

Date: 3 _ 4 _ 5 Octobre 2025

Sujet/Subject : BULLETIN N° 1

De/From : COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To : TOUS LES CONCURRENTS / ALL COMPETITORS

INFORMATIONS SPORTIVES

Art 20.3. : Temps de référence

- _ Fenêtre d'arrêt entre 25 minutes et 34 minutes 59s 99
- _ Pit Lane LE CASTELLET = 38 secondes
- _ Temps minimum = 108 secondes (70 secondes + 38 secondes).
- _ Changement de pneus (x4) slick à pluie (& vice versa) = 158 secondes (120 + 38)

Nota : 1 seconde de tolérance utilisée une fois le week-end.

Vitesse dans la voie des stands = 50 km/heure.

Art 8.2. Pénalités

- _ DRIVE TROUGH : fin de course ou après celle-ci = 38 secondes
- _ STOP and GO : fin de course ou après celle-ci = 43 secondes + la pénalité

M. PASCOUAU René
Président / Chairman
Lic. 14181 FFSA

M. GUILLEMAIN Roger
Membre
Lic. 66508 FFSA

M. RICHARD Robert
Membre
Lic. 44762 FFSA

Copie / Copy : Concurrent, Directeur de Course, Chronométreur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board



DIFFUSEUR OFFICIEL
AUTOMOTO

PRODUCTEUR OFFICIEL
STOP & GO

